

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement FOS214POD LY

#### 1. Intitule du projet

Lotissement "La Baudrairie"

### 2. Identification du maître d'auvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne moraio

Dénomination ou raison sociale

SCIC MAYENNE LOGIS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Monsieur DEFRASNES Denis

RCS / SIRET

556 450 161 000 30

Forme juridique SCIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° i

3: Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuls et ciflères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

	N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique				
	33 :permis d'aménager	Travaux, constructions et aménagements réalisés en une ou				
	et lotissements situés sur le	plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure				
	territoire d'une commune dotée	ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² et dont le terrain				
	à la date de dépôt de la demande	d'assiette ne couvre pas une surface supérieure ou égale à 5 ha				
	d'un PLU sans évaluation	et inférieure à 10 ha.				
1	environnementale					

#### 4. Caractéristiques générales du projet

#### Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Le lotissement "La Baudrairie" s'inscrit dans le cadre d'une opération de construction de logements individuels et collectifs, sur des parcelles classées en urbanisables (1AUh) .

Construction de 165 lots libres et 40 lots collectifs.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'ouverture à l'urbanisation poursuit les objectifs suivants:

- opération soumise à Permis d'Aménager
- = respect des objectifs du SCOT
- régulation des eaux pluviales (soumis à Déclaration 5.1.3.0 du R 214.1)

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet "La Baudrairie" sera réalisé en 1 ou 2 tranches de travaux:

- Viabilisation des terrains,
- Réalisation des habitations sur les lots privés
- Finition

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création d'un lotissement pour des logements permanents.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de déclaration en cours d'instruction au titre de la Loi sur l'eau (art. R 214-1 du code de l'environnement)

- Permis d'aménager

## 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur		
Périmètre du projet:	9,15 ha		
Surface cessible	5,64 ha		
Surface plancher (non définitive):	de 12 000 à 25 000 m²		

#### 4.6 Localisation du projet

## Adresse et commune(s) d'implantation

Mayenne (53100)

Nord-Est du secteur

aggloméré, à proximité

des terrains des sports

RD 35

Feuille cadastrale AH 01
Parcelles 1 et 3

Coordonnées géographiques¹ Long ° ' " Lat ° ' "	_
---	---

Four les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°;

Point de départ : Long. \_\_° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_° \_\_ " \_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Laft. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oul	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étude d'impact ?	Qui	Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?	Oul	Non	
Si oui, de quels projets se compose le programme ?			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité en	vironnementale de la zone	d'implentation envisagée
-------------------	---------------------------	--------------------------

#### 5.1 Occupation des sols

## Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles d'implantation du projet sont aujourd'hui occupées des terres agricoles : cultivées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'accupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui X

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Les terrains urbanisables étaient classés 1AUh au PLU approuvé le 31 mars 2011, mais attaqué et invalidé.

C'est donc le POS qui est à nouveau opposable à Mayenne. La parcelle est ici entière classée en NAh, constructible.

Parcelle cadastrales : ZI 231

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale?

Oui

Non X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact</a>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X)	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une éserve naturelle (régionale pur nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
our un territoire couvert par un plan de prévention du pruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X.		Inventaire zone humide réalisé sur réalisé sur la zone d'étude conformément à l'arrêté du 24 juin 2008, amendé par l'arrêté du 1 octobre 2009, qui précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides.  Absence de zone humide au sein du périmètre.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		K	Cf. Prim net
si oui, est-il prescrit ou approuvé?		,	
dans un site ou sur des sois poliués ?		X	Cf Basias et Basol
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	Cf : Patrimoine naturel recensé par DREAL Pays de Loire
Le projet se situe-t-il, dans ou	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
à proximité :			Le site le plus proche est localisé à plus de 30 km du projet.
d'un site Natura 2000 ?		X	"Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette" (FR 52 00 630), constituant un vaste ensemble de zones humides à la confluence de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommoirement l'Impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources		1		Les excédents de terre végétale seront réutilisés sur
	est-il excédentaire en matériaux ?	X		place alors que les excédents de terre inférieure seront évacués du site.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milleu	est-il susceptible			Les parcelles urbanisables sont aujourd'hui en culture d
nature!	d'entraîner des perturbations, des dégradations, des dégradations de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du		X	en prairie temporaire. Il n'existe aucun milieu de fort intérêt écologique avec un fort intérêt pour la faune et la flore.

Le site de l'opération est actuellement utilisé pour la culture, mais il est classé en zone urbanisable Engendre-t-il la au POS. consommation X d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes? Est-il concerné par Х des risques technologiques? Risques Est-il concerné par X des risques naturels? nuisances Engendre-t-il des X risques sanitaires? Est-il concerné par X des risques sanitaires? Commodités de Est-il source de voisinage X bruit? La phase travaux sera la seule source de nuisance sonore. Elle respectera la réglementation en Est-il concerné par X des nuisances vigueur. sonores? Engendre-t-il des X odeurs? Est-il concerné par X des nuisances olfactives? Engendre-t-il des X vibrations? X Est-il concerné par des vibrations?

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	X	Les axes de circulation seront équipés d'éclairages publics nocturnes conformes à la réglementation en vigueur
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet va engendrer une imperméabilisation des parcelles. Une gestion des eaux pluviales est prévue, conformément à la Loi sur l'eau (art. R 214-1 du Code de l'Environnement). Le projet de gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel dans le ruisseau est soumis à déclaration.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les eaux usées du projet seront dirigées vers la station d'épuration de type boues activées de Mayenne.  La station de 25 000 EH pourra traiter les effluents du projet. Elle a atteint en 2013 77% de sa capacité.  Les apports supplémentaires ont été intégrés dans le dimensionnement de l'ouvrage communal
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, cutturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	La création de nouveaux logements va générer une hausse de la population.  Aucun aménagement annexe n'est à prévoir pour permettre la réalisation de ce projet (conformité STEP, utilisation des voiries existantes)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Out Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesqueis :

#### 7. Auto-évaluation (lacultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est entièrement situé sur des terres agricoles.

Sa conception préserve les zones humdies, les fossés existant et la trame végétale (uniquement présent en limite Nord) en les intégrant aux espaces verts et cheminements piétonniers notamment dans la mise en oeuvre d'une coulée verte au coeur de l'opération.

La réalisation d'ouvrages de rétention des eaux pluviales, en limite Est permet d'assurer la gestion qualitative et quantitative des rejets au milieu naturel dans le respect de la loi sur l'eau. (demande de déclaration au stade AVP).

Le projet n'aura pas d'incidence sur les milieux aquatiques ou sur la bio-diversité, et il participe à l'amélioration du cadre de vie et des connexions entre les espaces naturels environnants.

Notre projet est donc dispensé d'étude d'impact, dans la mesure où il a déjà intégré l'ensemble des problématiques environnementales existantes, et qu'il contribue à la diminution des incidences environnementales globales.

	•					
- 8	 ٠v		_	"	-	

#### 8.1 Annexes obligatoires

d'eau et cours d'eau ;

L	Objet	.195
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	· x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans	×

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

4,000	Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LAVA

13/06/2014 le,

Signature

SA. Cooper MAYENNE LOGIS Seet Season 151, 26030 - A 2 4110A 2: 506 B . 506 E - B.P. 0929 53075 LAVAL CEDEX E-mail: ccueil@groupecil.fr Tél. 02.43.49.49.49